

CM 3

Monarchie et territoires

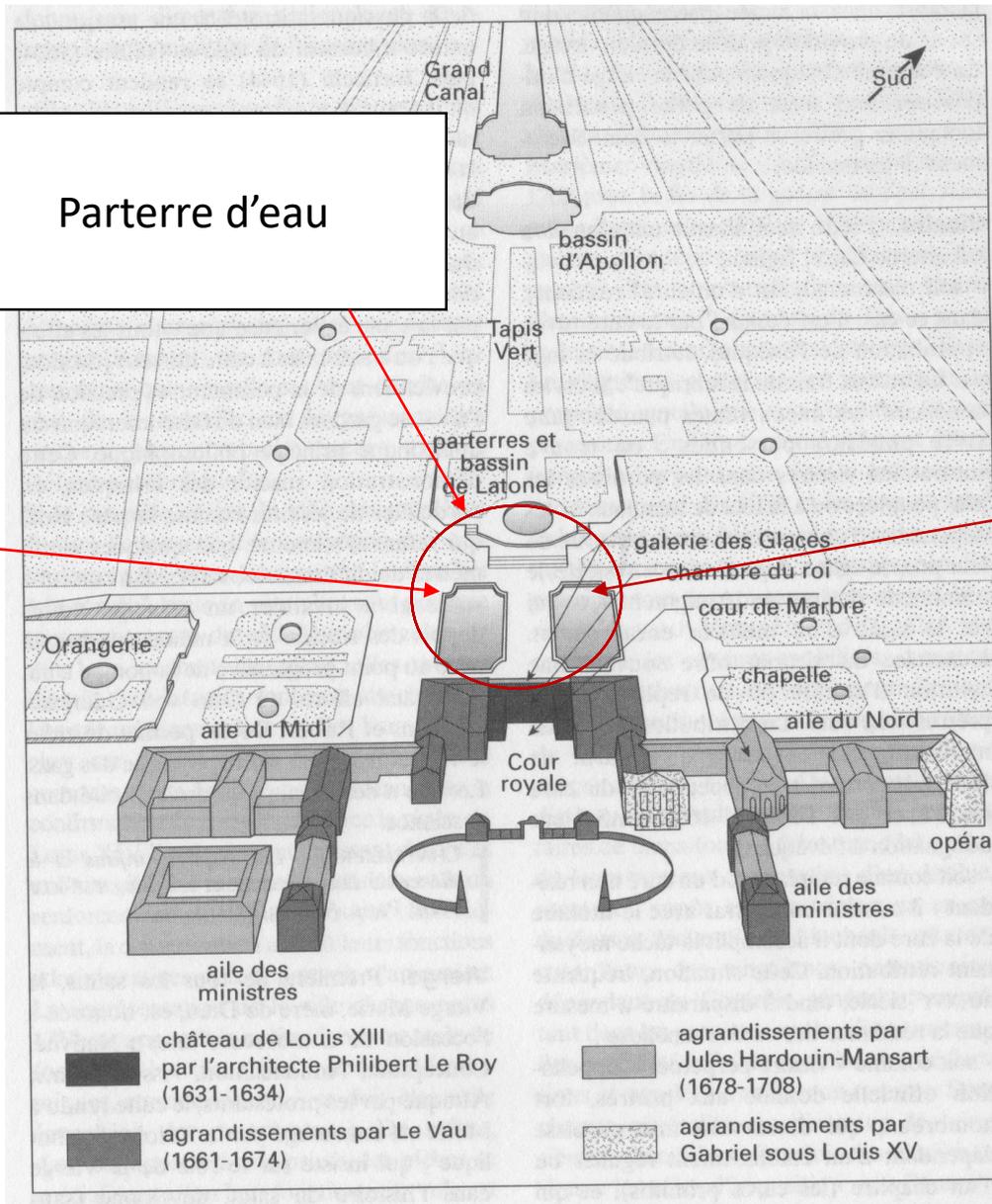
Florent Quellier
Licence 2 histoire



Parterre d'eau



Jean-Baptiste Tuby, *Le Rhône*, 1687



Etienne Le Hongre, *La Seine*, 1687

Le Rhône et La Saône
**(par Jean-Baptiste
Tuby)**

La Seine et La Marne
(par Étienne Le Hongre)



La Loire et Le Loiret
**(par Thomas
Regnaudin)**

***La Garonne et La
Dordogne***
(par Antoine Coysevox)

Château

I- Le royaume de France :
un territoire compact et ramassé

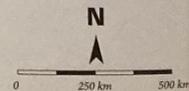
1) Une expansion continentale au
détriment des Habsbourg

L'EUROPE EN 1618



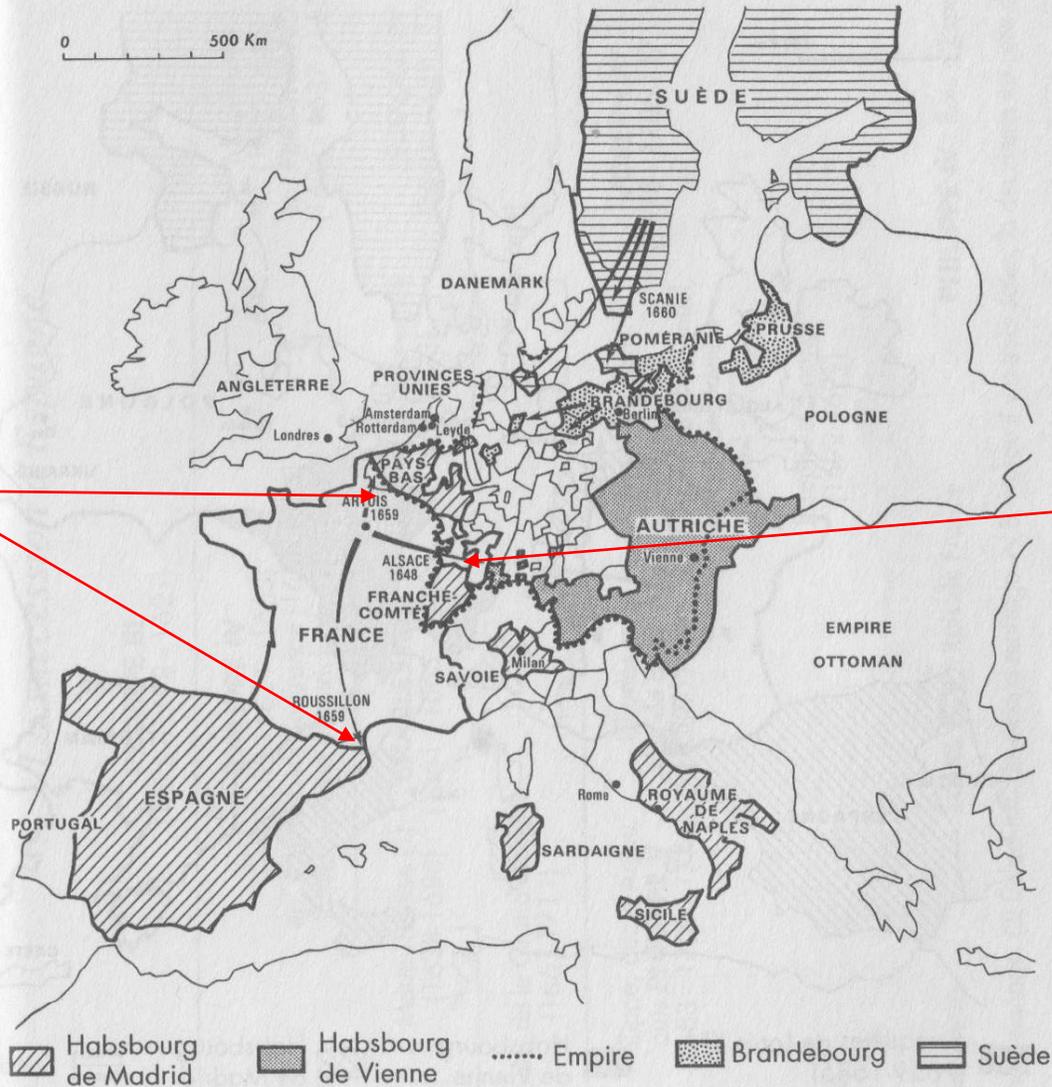
- 1- Milanais
- 2- Duché de Parme
- 3- Duché de Modène
- 4- République de Lucques
- 5- Duché de Mantoue
- 6- Toscane

	Habsbourg d'Espagne
	Habsbourg d'Autriche



La France et l'Europe en 1661

0 500 Km



TRAITE DES PYRENEES
(1659)

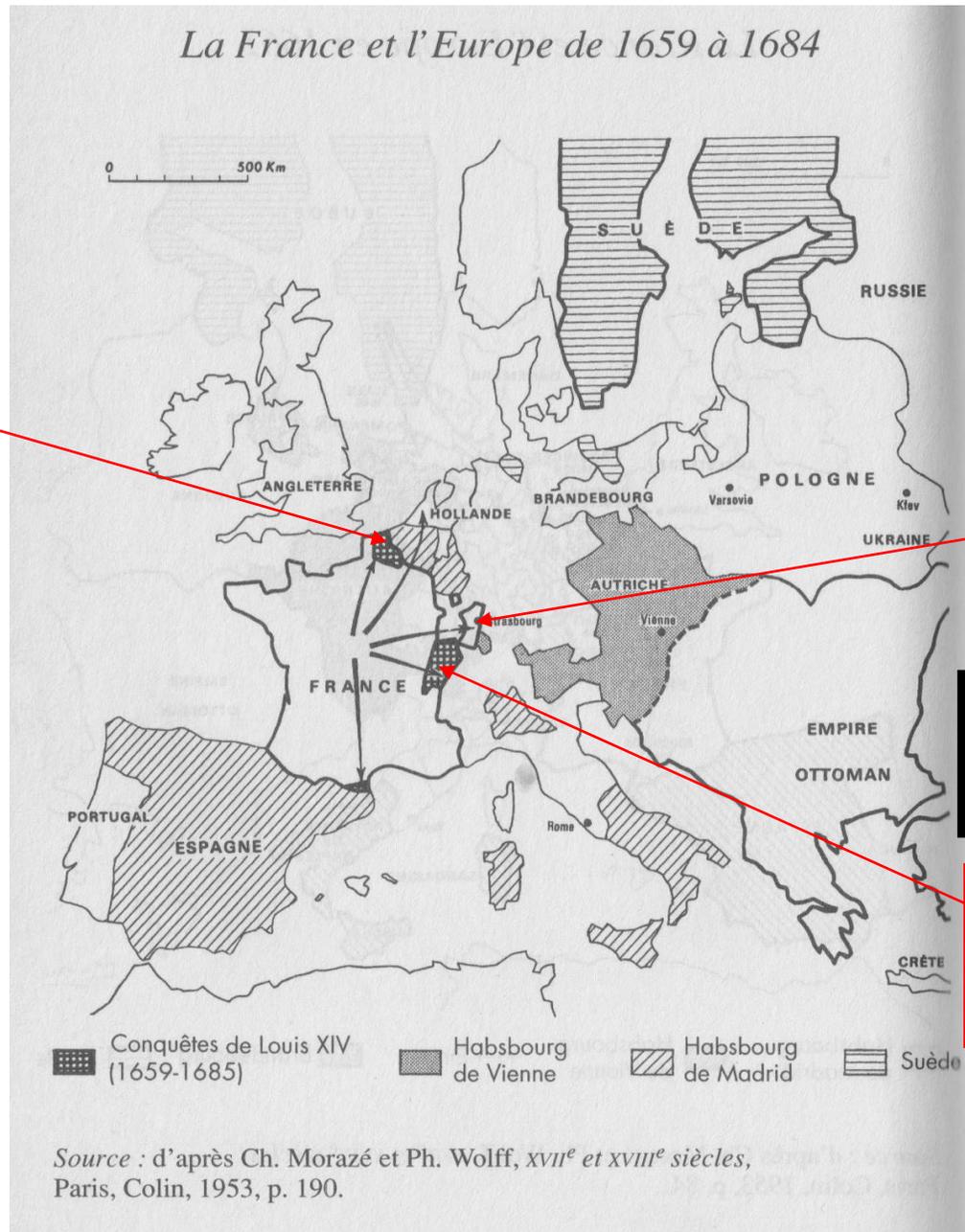
Guerre de Trente Ans
1618-1648

TRAITE DE MUNSTER-
WESTPHALIE (1648)

Source : d'après Ch. Morazé et Ph. Wolff, *xvii^e et xviii^e siècles*, Paris, Colin, 1953, p. 84.

Guerre de Dévolution
1667-1668

TRAITE D'AIX-LA-CHAPELLE
(1668)



Guerre de la ligue d'Augsbourg
1688-1697

TRAITE DE RYSWICK
(1697)

Annexion de
Strasbourg 1681

Guerre de Hollande
1672-1678

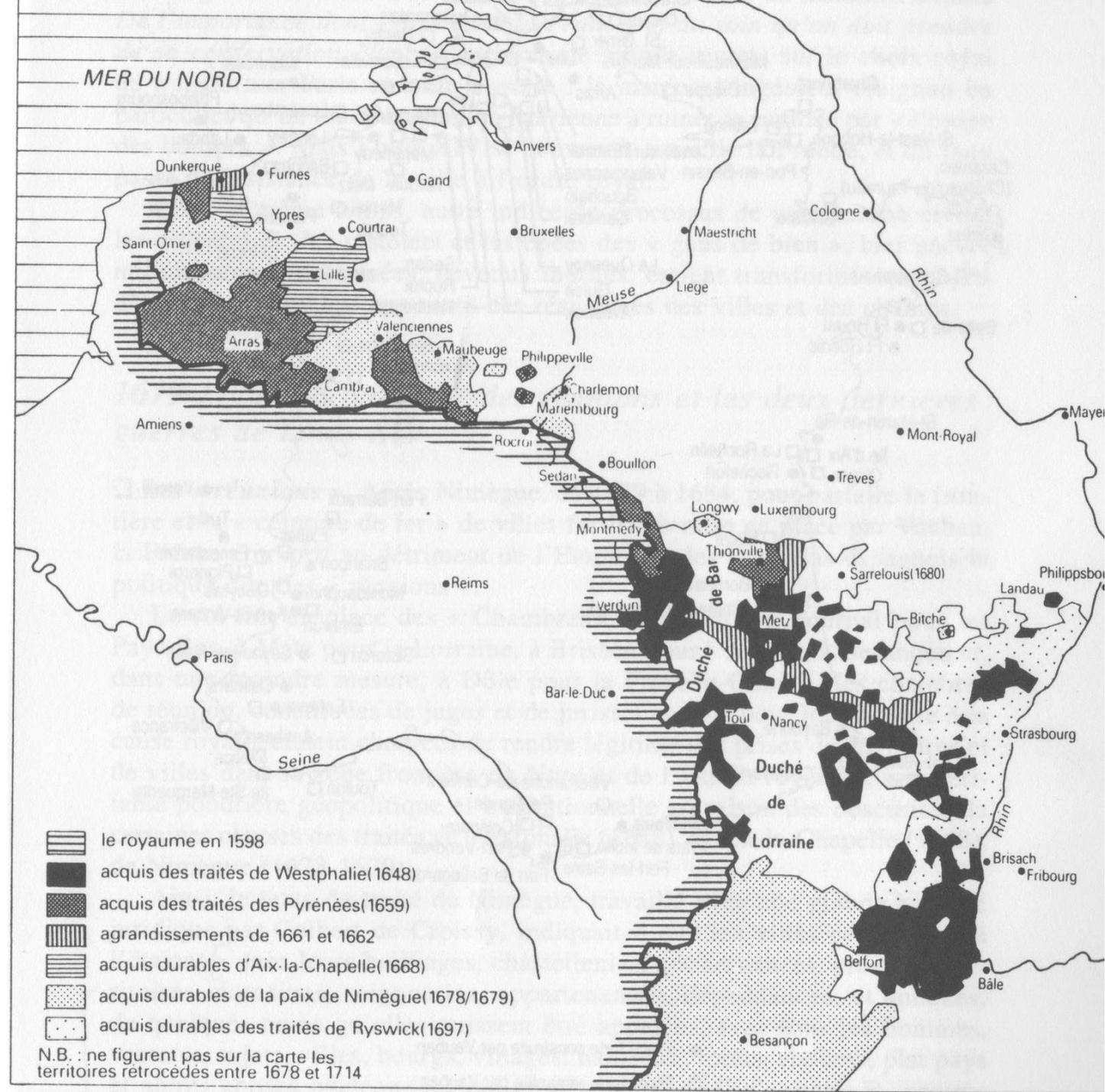
TRAITE DE NIMEGUE
(1678)

2) Vers la constitution d'un pré-carré

La politique des réunions

Villes cédées « avec leurs bailliages, chastellenies, gouvernances, prévôtés, territoires, domaines, seigneuries, appartenances, dépendances, et annexes, de quelques noms qu'elles puissent être appelées, avec tous les hommes, vassaux, sujets, villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, rivières, plat pays et autres choses quelconques qui en dépendent »,

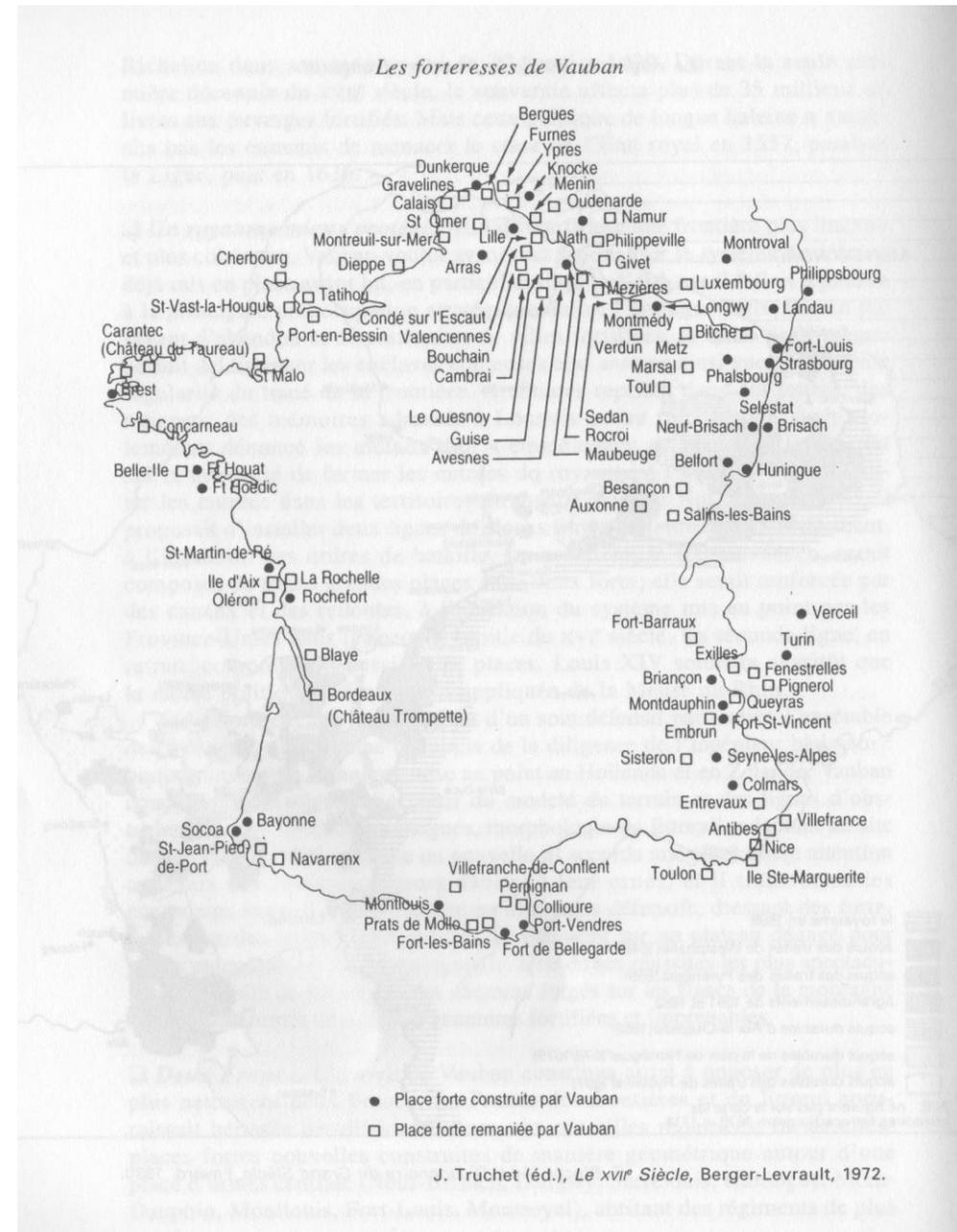
(traité de Nimègue, 1678)



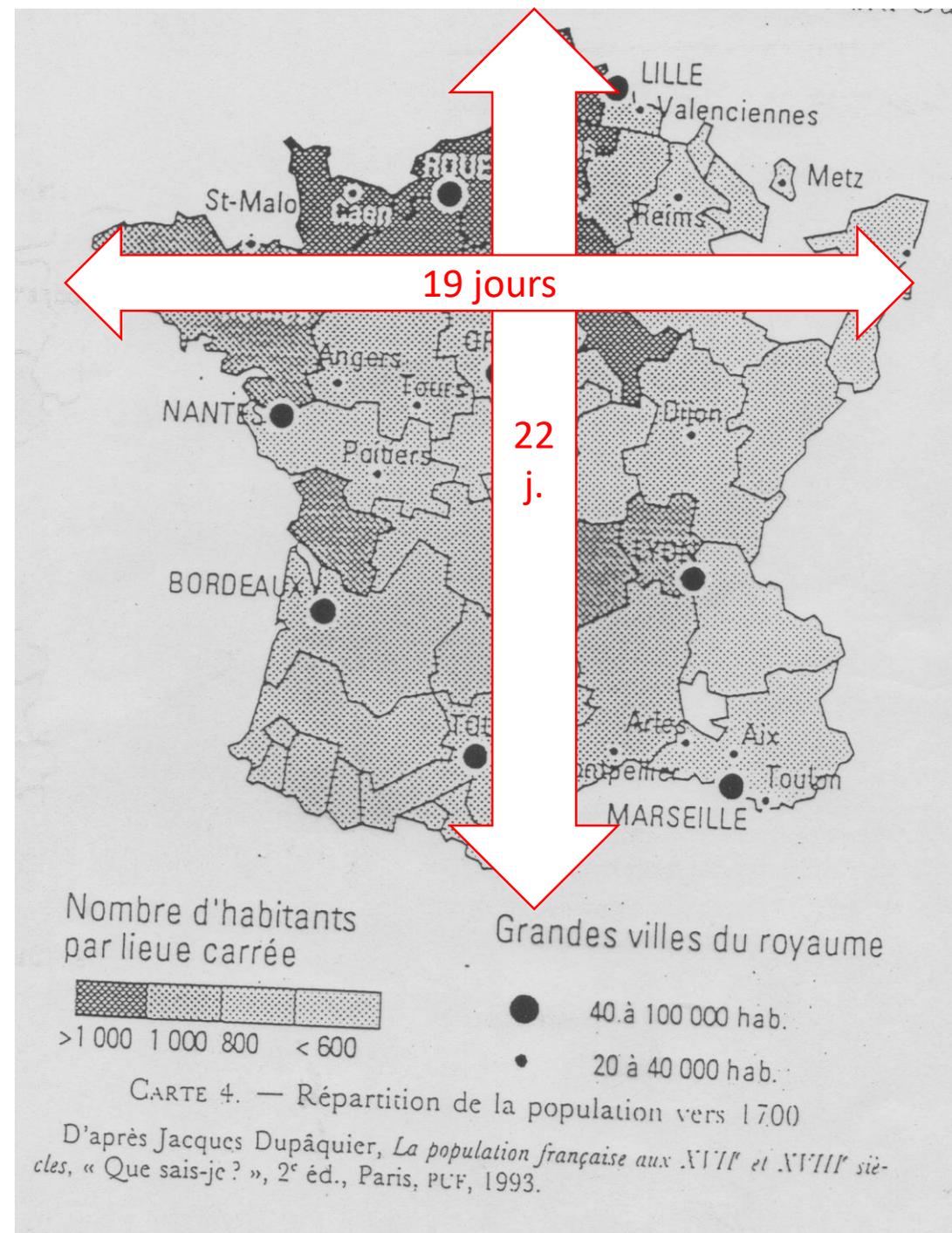
Vauban au secrétaire d'Etat à la guerre, janvier 1673

« Sérieusement, Monseigneur, le Roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies pêle-mêlées ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une ; vos peuples en sont tourmentés et vos forces de beaucoup diminuées ; et j'ajoute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en état et les munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur ou (ce que Dieu ne veuille) à tomber dans une minorité, la plupart s'en iraient comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, Monseigneur, prêchez toujours la quadrature, non pas du cercle, mais du pré ; c'est une belle et bonne chose de pouvoir tenir son fait des deux mains »

La ceinture de fer



La France en 1700, un pré-carré inachevé

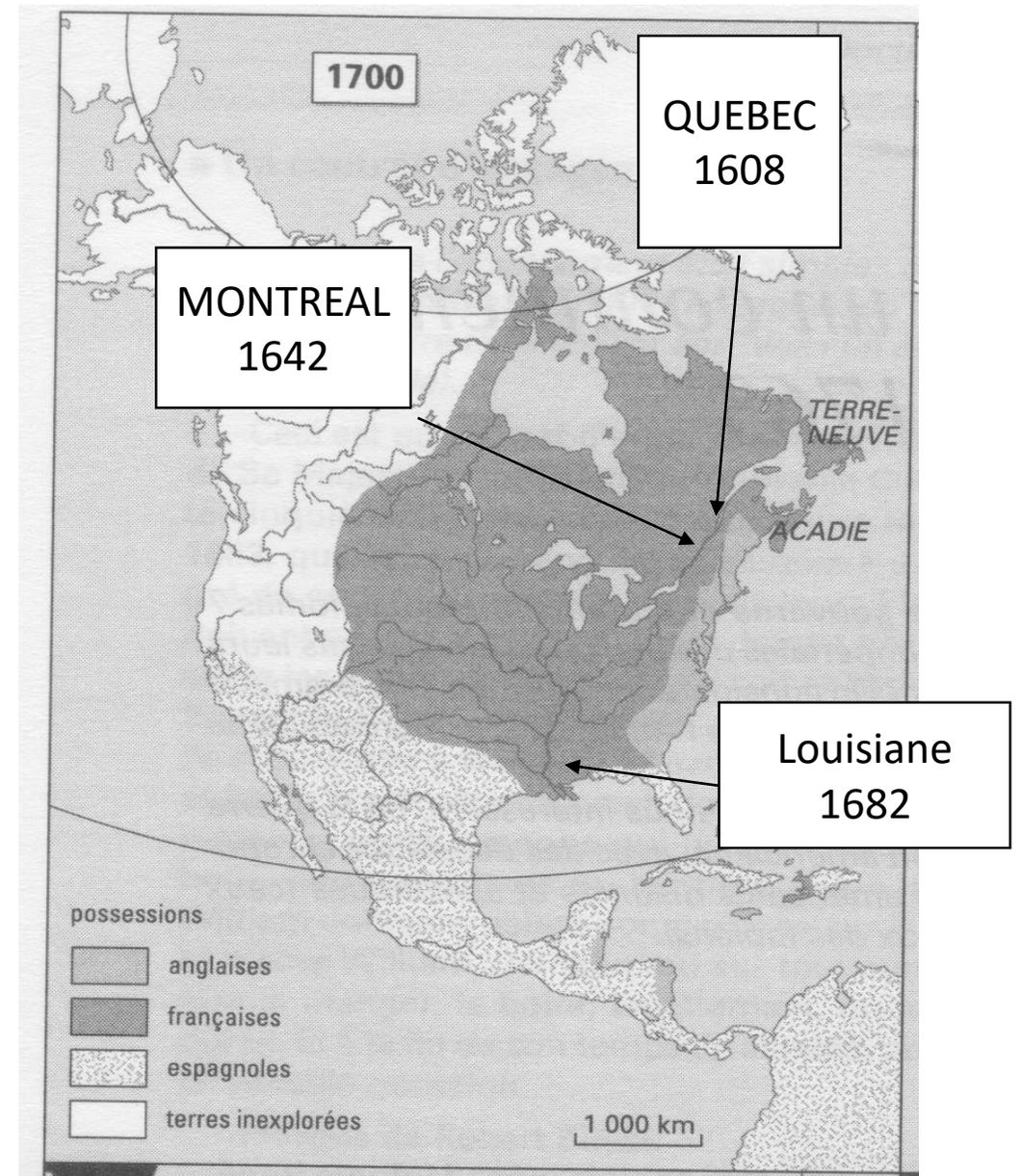


3) Le premier empire colonial français

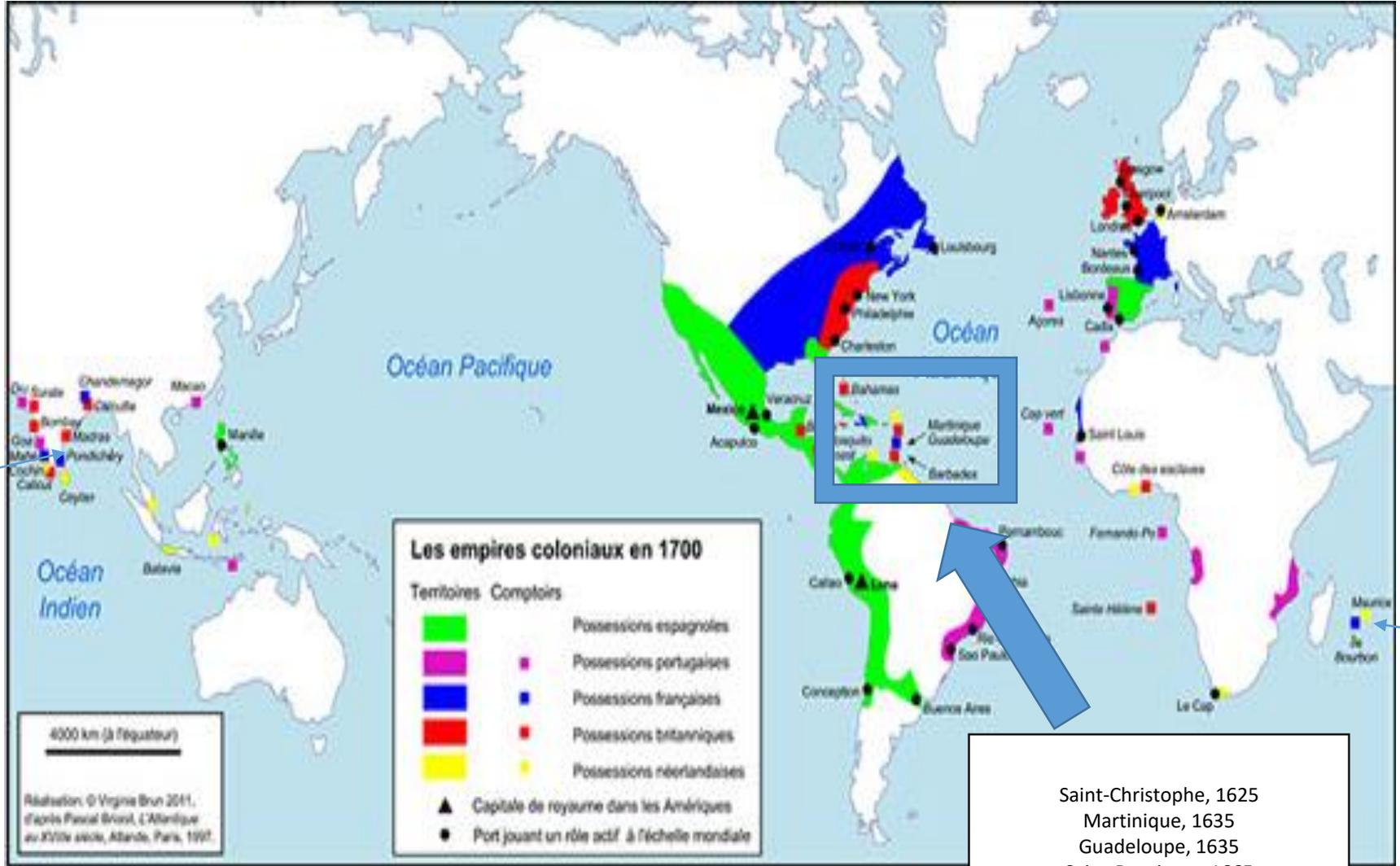
Population de colons

Années	Nouvelle-France	Colonies anglaises
1608	28	350
1627	107	4 000
1641	500	30 000
1663	3 035	80 000
1675	7 832	140 000
1706	16 706	300 000
1730	34 118	630 000
1754	64 500	1 300 000
1765	69 810	1 850 000

Source : J. F. Cardin, Cl. Couture, J. Gratiën Allaire, *Histoire du Canada. Espace et différences*, Presses de l'Université de Laval, 1996.



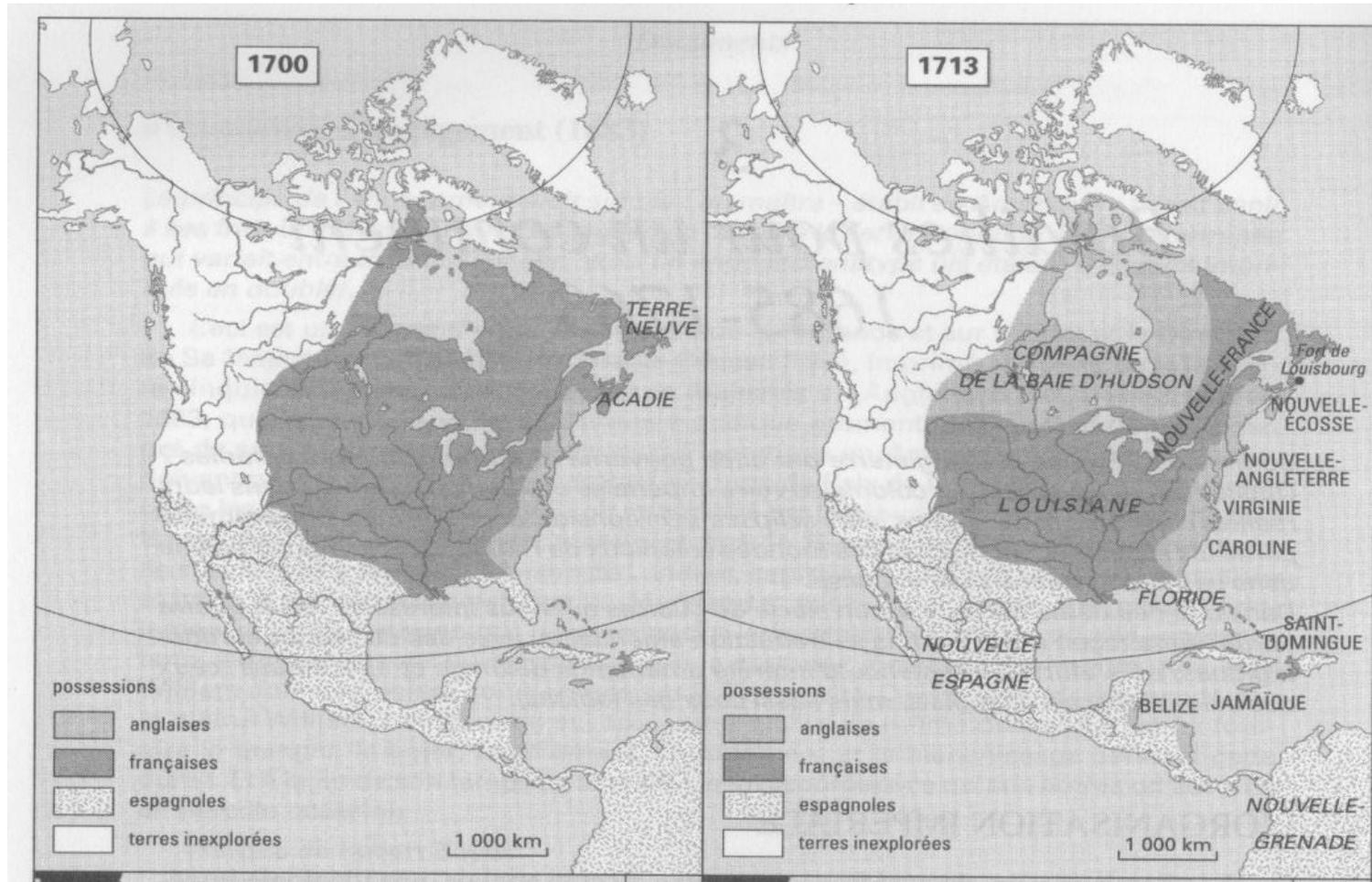
Pondichéry, 1671



Saint-Christophe, 1625
Martinique, 1635
Guadeloupe, 1635
Saint-Domingue 1665

Île Bourbon, 1642

Le traité d'Utrecht (1713) et le premier recul français en Amérique du Nord



II- Un roi, un royaume mais une
mosaïque de territoires

1) « La France se nomme
diversité » (F. Braudel)

Diversité linguistique



Le français, langue de la justice et de l'administration

Article 110

Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation.

Article 111

Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.

Articles 110 et 111 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539

1635
Académie
française

Formalisation de la langue française au XVII^e siècle

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇOISE

UTILES A CEUX QUI VEULENT
BIEN PARLER ET BIEN ESCRIRE.



A PARIS,
Chez AVGVSTIN COVRBE', dans
la petite Salle du Palais, à la Pâle.

M. DC. XLVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT
LES MOTS ET LES CHOSES,
PLUSIEURS NOUVELLES REMARQUES
SUR LA LANGUE FRANÇOISE.

*Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques,
la Prononciation des Mots les plus difficiles,
le Genre des Noms, le Regime des Verbes:*

Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences.
LE TOUT TIRE
DE L'USAGE ET DES BONS AUTEURS
DE LA LANGUE FRANÇOISE.

PAR
P. RICHELET.



A GENEVE,
Chez JEAN HERMAN WIDERHOLD.
M. DC. LXXX.
AVEC PERMISSION

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les
MOTS FRANÇOIS
tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les
SCIENCES ET DES ARTS.
S Ç A V O I R

La Philosophie, Logique, & Physique, la Medecine, ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique,
Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes,
& celle des Animaux, Minéraux, Métaux & Pierres, & les
noms des Drogues artificielles:

La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle
des Ordonnances:

Les Mathématiques, la Geometrie, l'Arithmétique, & l'Algebre, la Trigonometrie, Geodesie,
ou l'arpentage, & les Sections coniques, l'Astronomie, l'Astrologie, la Cosmologie, la Geographie,
la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes, l'Optique,
Catoptrique, Dioptrique, & Perspective, l'Architecture civile & militaire,
la Pyrotechnie, Taille, & Statique:

Les Arts, la Rhetorique, la Poésie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine,
le Manege, l'Art de faire des armes, le Blafon, la Venerie, Fauconnerie, la Pêche,
l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques:

Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Païs, Mesures & Monnoyes,
les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'origine de plusieurs Proverbes,
& leur relation à ceux des autres Langues:

Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez
avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront
rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions.

Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes.

Recueilli & compilé par feu
Messire ANTOINE FURETIERE,

Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoisé.

TOME PREMIER.



LE DICTIONNAIRE

DE
L'ACADEMIE
FRANÇOISE.

DEDIE AU ROY.

TOME PREMIER.

A—L



A PARIS,

Chez la Veuve de JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy,
& de l'Académie Françoisé, rue S. Jacques, à la Bible d'Or:

ET
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de l'Académie Françoisé, rue S. Jacques, près S. Severin, au Livre d'Or.

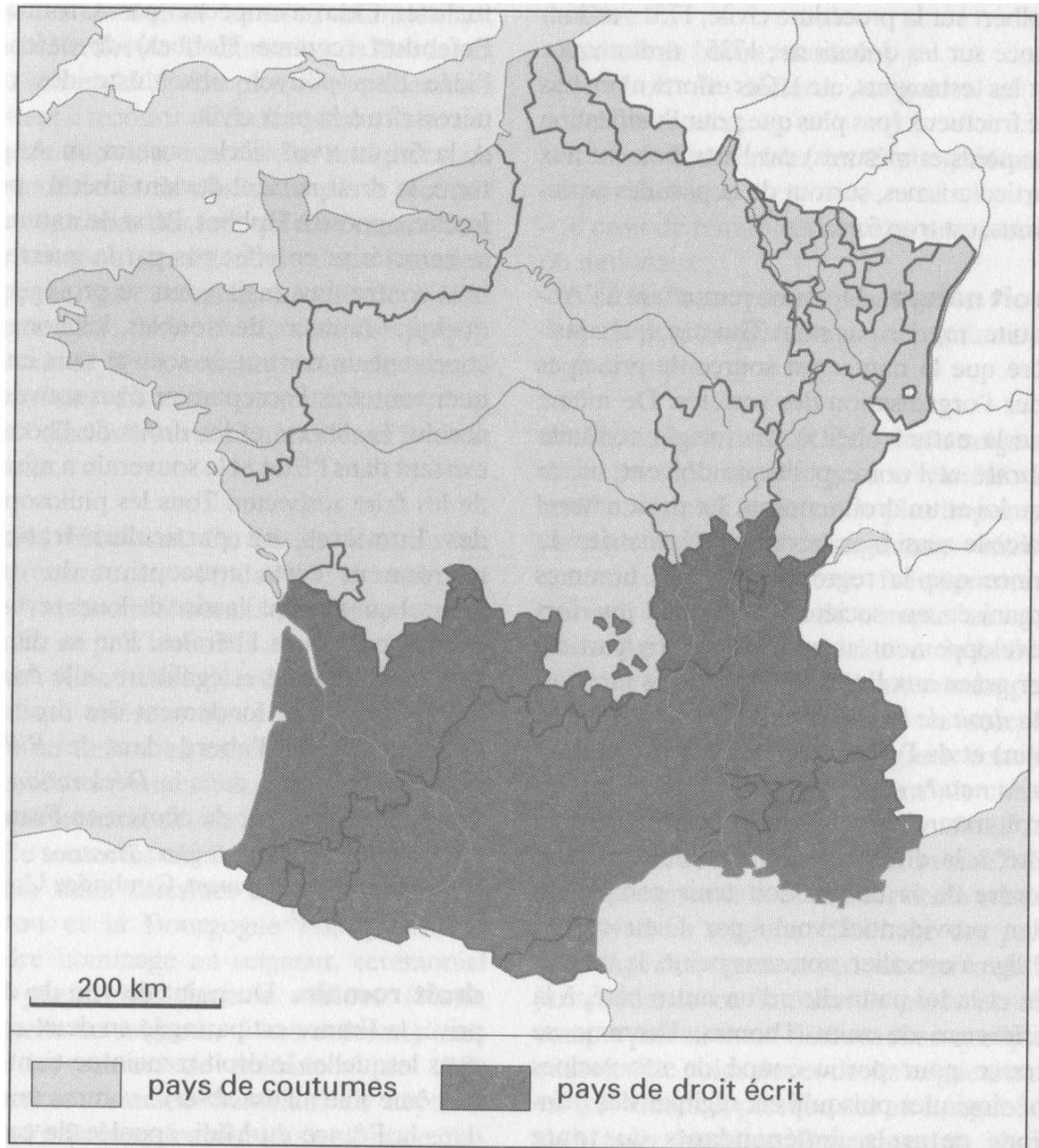
M. DC. LXXXIV. 1684.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE.

Vaugelas
1647

Richelet
1680

Furetière
1690

1694



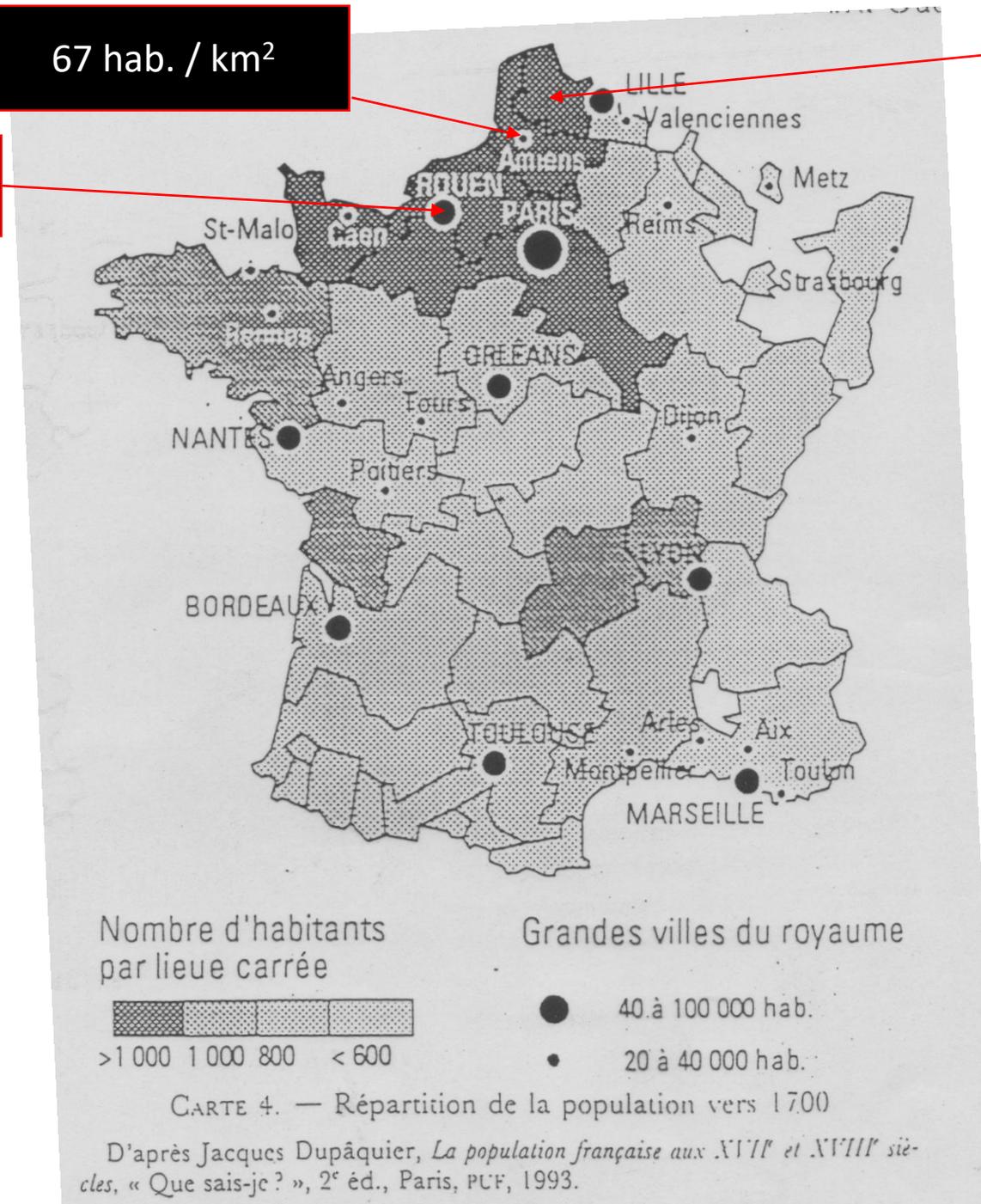
2) Une population inégalement répartie

67 hab. / km²

87,3 hab. / km²

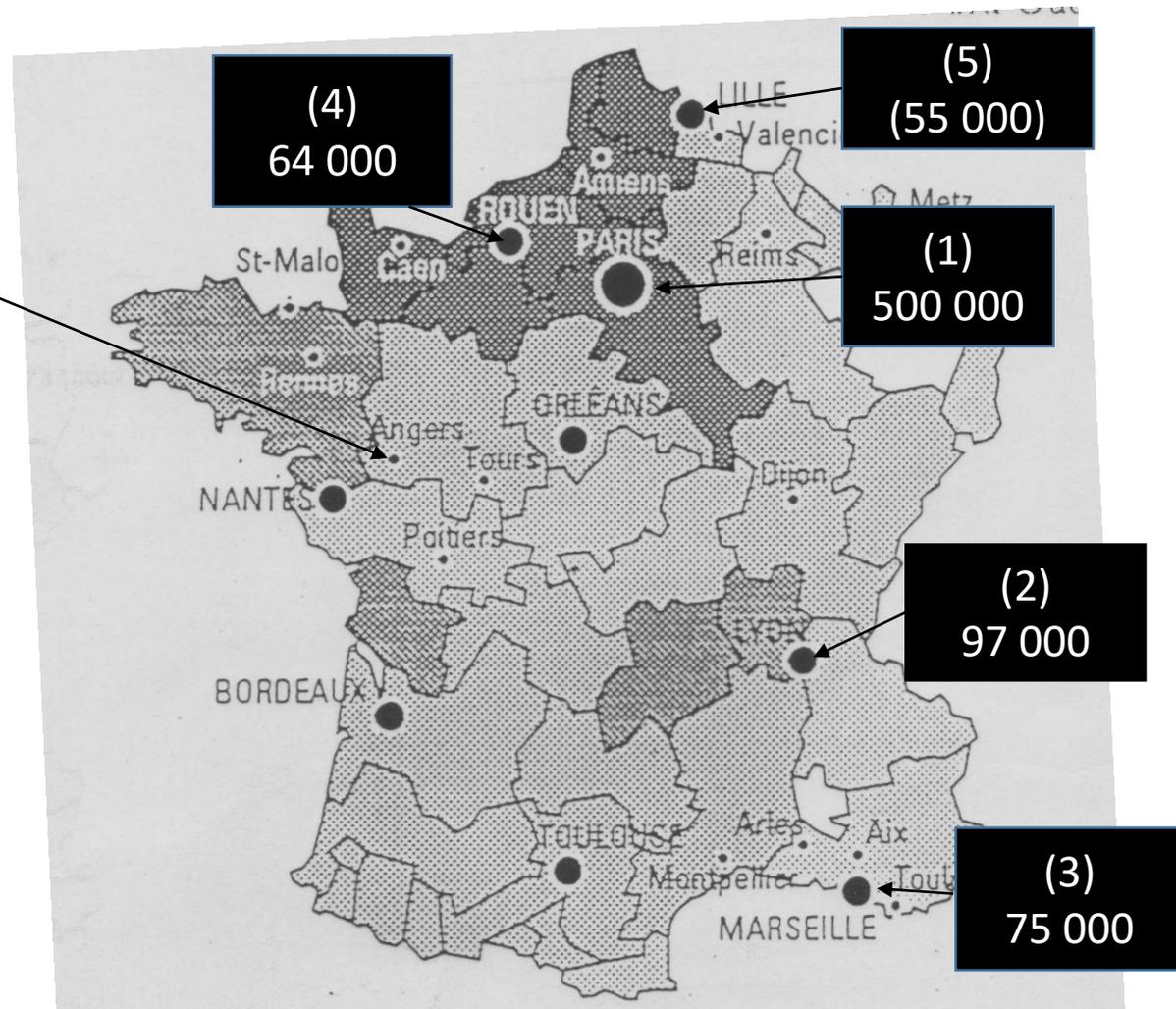
76 hab. / km²

Fin XVII^e s.
Densité de population :
48,2 hab. / Km²



Sud : - de 30 hab. /Km²

Population fin
XVII^e s.



Angers, 27 000

Population rurale : 85 %

5 premières villes les plus peuplées

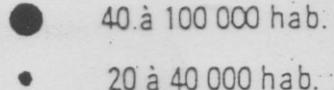
(3)
75 000

Population fin XVIIe s.

Nombre d'habitants par lieue carrée



Grandes villes du royaume



CARTE 4. — Répartition de la population vers 1700

D'après Jacques Dupâquier, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, « Que sais-je ? », 2^e éd., Paris, PUF, 1993.

III- Le renforcement du pouvoir central

1) Connaître pour contrôler et soumettre

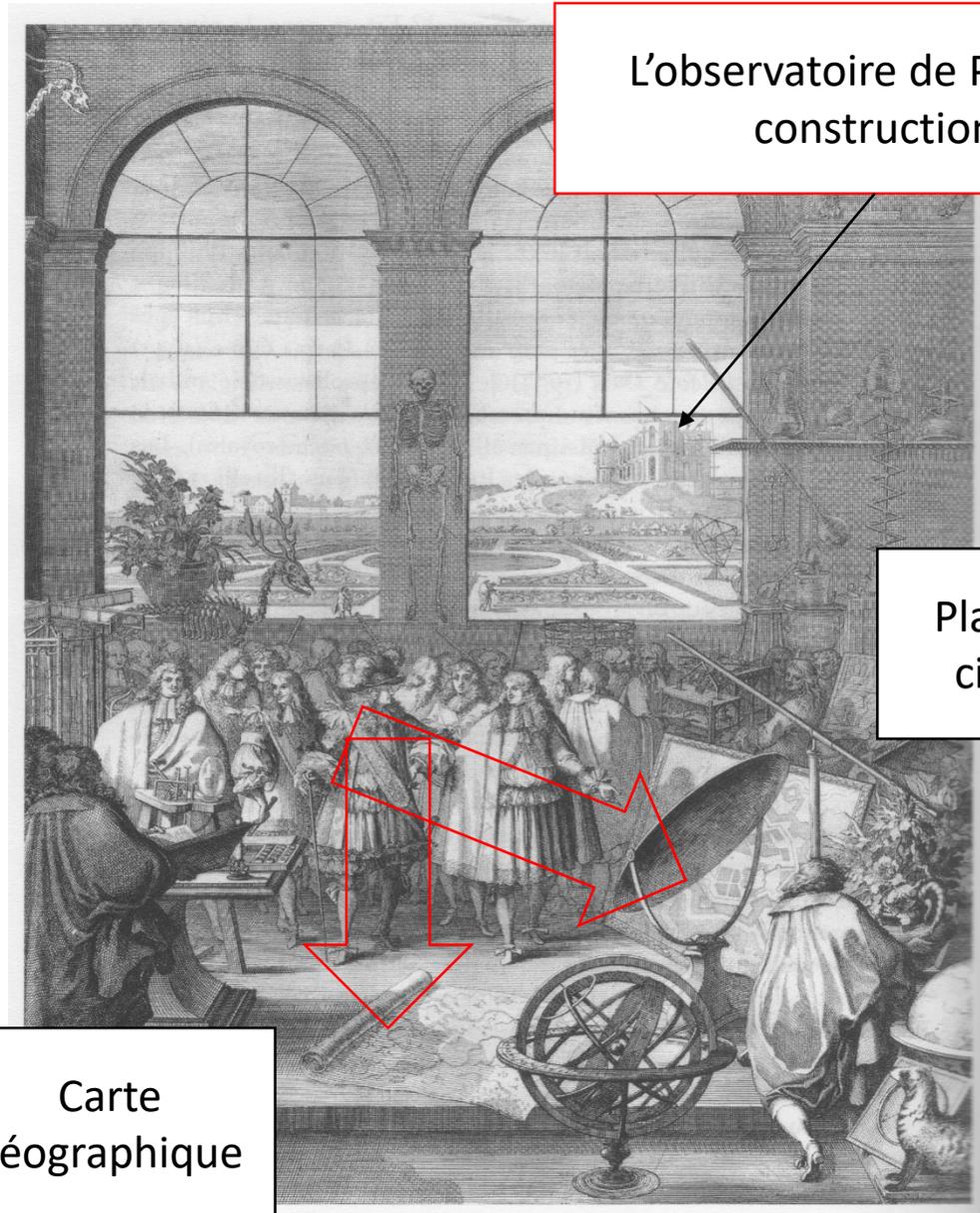
Louis XIV en visite à
l'Académie des Sciences,
par Sébastien Le Clerc
Frontispice des
*Mémoires pour l'histoire
naturelle des animaux*
(1671) de Claude
Perrault

1666 académie des sciences
1667 observatoire de Paris

Carte
géographique

L'observatoire de Paris en
construction

Plan d'une
citadelle



2) Une tentative d'uniformisation,
« la grande réformation du
royaume »

« La grande réformation du royaume »

- 1667 : Code Louis ou ordonnance sur la procédure civile
- 1669 : ordonnance des Eaux et Forêts
- 1670 : Ordonnance sur la procédure criminelle
- 1673 : Code Savary ou ordonnance sur le commerce
- 1681 : Ordonnance sur la marine
- 1685 : Code Noir

3) L'intendant de justice, police et finances, une projection de l'Etat dans les provinces

Commissaires

1552, Henri II « intendant », « surintendant », « superintendant de la justice », « superintendant des finances »

Charles IX : commissaires exécuteurs (exécution des édits)

Henri IV : commissaires députés « à la direction des finances » + commissaires pour veiller application des édits

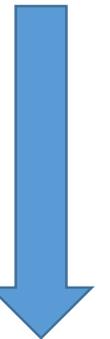
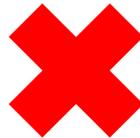
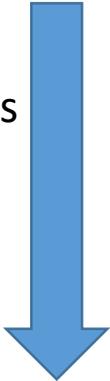
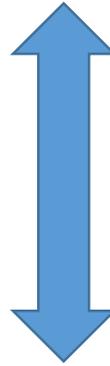
Louis XIII : intendants de justice + des intendants de finances intendants pour réorganisation fiscale

1643 = « intendant de justice, police et finances » = inspecteur + administrateur

Juillet 1648 : Fronde, révocation des intendants

1653 rétablissement des intendants « commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi »

1689 création intendance de Bretagne



origine

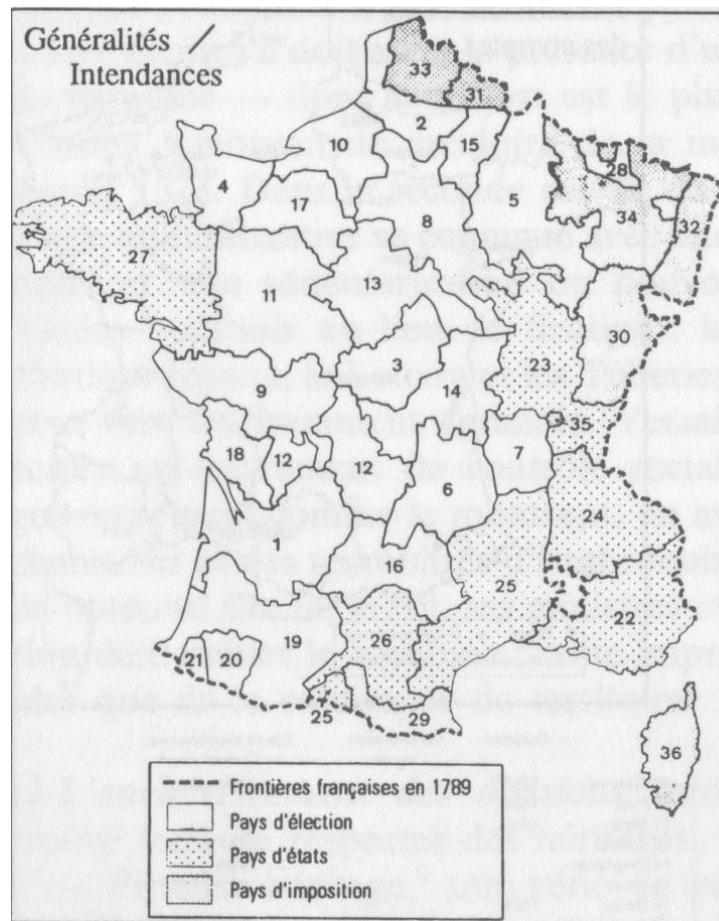
À l'appui des gouverneurs

Magistrats des cours souveraines parisiennes provinciales

Autonomie croissante vis-à-vis des gouverneurs

Conseillers d'Etat et maîtres des requêtes

Les intendants / généralités



+ 1665, intendance de la Nouvelle-France
 + 1679, intendance de la Martinique

Pays d'élection (généralité et intendance)		Pays d'états (intendance)		Pays d'imposition (intendance)	
1542	Agen, puis Bordeaux	1	Aix	22	
	Amiens	2	Dijon	23	
	Bourges	3	Grenoble	24	
	Caen	4	Montpellier	25	
	Chalons	5	Toulouse	26	
	Issoire, puis Riom	6			
	Lyon	7			
	Paris	8			
	Poitiers	9			
	Rouen	10			
	Tours	11			
			Nantes	27	Metz 28
1552		12			
1558	Limoges	13			
	Orléans	14			
1587	Moulins	15			
1595	Soissons	16			
1635	Montauban	17			
1636	Alençon				
1660				Perpignan	29
1676				Besançon	30
1678				Valenciennes	31
1689				Strasbourg	32
1691				Lille	33
1694	La Rochelle	18			
1737				Nancy	34
1762				Trévoux	35
1768				Bastia	36
1776	Auch-Pau	19			
1784	Bayonne	20			
	Pau	21			

Histoire de France,
 sous la direction d'A. Burgière
 et J. Revel, Seuil, 1989.

obeyr et entendre es choses concernant ladite charge, Car tel est nre plaisir, Nous requerrons tous Roys, Potentats, Princes, Estats, et autres nos bons amis allies, et

Lettre de commission de Jean Talon,
23 mars 1665
FR CAOM COL B1 fol. 71-73 vo
Bibliothèque et Archives du Canada

lesmoins dequoy nous avons fait mettre nre seal a cest ptes. Donne a Paris le 23^e Mars l'an de grace 1665 et

LOUVOIS d'Intendant de la Justice police et finances en Canada pour le S. Talon
Louis par la grace de Dieu

Roy de France et de Navarre. A nre dame et seal Con^{te} en nos Con^{tes}. Le S. Talon Salut. Considerans que pour le bien de nos peuples et le reglement de la Justice police et finances en nos pays de Canada, Il est necessaire d'establir en la charge d'Intendant sur les lieux. Une personne capable de nous y servir dignement, nous avons a ceste fin jete les yeux sur vous pour la particuliere confiance que nous avons en vrs expertise bonne conduite et integrite, qui sont des qualitez dont vous avez donne des preuves en toutes les occasions que vous avez eues de faire paroistre vrs affection pour nre service, A ces causes et autres a ce nous mouvans, Nous vous avons commis ordonne et depute, commettons, ordonnons, et deputons par ces presentes signees de nre main Intendant de la Justice police et finances en nos pays de Canada, Acadie, et Ile de Terrebonne, et aies pays de la France

Septentrionale, pour en cette fonction vous
trouver aux Conseils de guerre, qui seront
tenus par n^{re}. Lieutenant general en l'Amérique
et par le gouverneur et n^{re}. Lieutenant général
aud' pays de Canada; Oïr les plaintes
qui vous seront faites par nos peuples d'icel
pays, par les gens de guerre, et tous
autres sur excès, torts, et Violences, leur
rendre bonne, et brève Justice, Informer
de toutes entreprises pratiques et menées
faites contre n^{re}. Service, proceder contre
les coupables de tous crimes de quelque
qualité, qu'ils soient, leur faire, et parfaire
le proces jusques à Jugement définitif et
exécution d'iceluy inclusivement appelle avec
vous le nombre des Juges et gradués
porte par les Ordonnances, et généralement
connoître de tous crimes et delits abus,
et malversations qui pourroient estre
commises en nosd' pays par quelque personne
que ce puisse estre, presider au Con.
Souverain en l'absence des S. de Cracy n^{re}

Lieutenant general en l'Amérique, et de
Courcelles gouverneur et n^{re}. Lieuten. général
en nosd' pays de Canada, juger souverain^{em}
seul en matière Civile, et de tout ordonner
ainsy que vous verrez estre juste, et a propos,
l'validant des a present comme pour lors
les Jugemens qui seront ainsy par vous
rendus tout ainsy que s'ils estoient
emanés de nos Courx souveraines, nonobst
toutes recusations, prise a partie, Edits,
Ordonnances, et autres choses a ce contraires,
Voulons ausy que vous ayez l'œil & la
direction, maniment et distribution de nos
deniers destinés et qui le seront cy apres
pour l'entretenement des gens de guerre,
Comme ausy des viures, munitions, réparat^{ions}
fortifications, parties inopinées, emprunts
et contributions qui pourroient avoir esté
et estre faites pour les dépenses d'icelles,
et autres fraix qui y seront a faire pour
n^{re} Service, Verifier et arrester les Lettres
et Ordonnances qui en seront expedées par
n^{re} Lieutenant general en chef, et en son
absence par nos autres Lieutenans généraux

aux payeurs qu'il appartiendra. Vous faire
représenter les extraicts des montres es-
reueues, les contrôler et registrer, et en tout
ce que dessus circonstances et dependances, —
faire. et ordonner ce que vous verrez necess.
et a propos pour le bien et aduantage de
nre service et qui dependra de la fonction
et exercice de lad. charge d'Intendant de
la Justice, police, et finances en no. d. pays,
de laquelle nous entendons que vous
jouissiez aux honneurs, pouuoirs, autorités
prerogatiues, préminences, qui appartiennent
et aux appointem. qui vous seront par
nous ordonnez, de ce faire. Vous donnons
pouuoir, autorité, Commission et mandem.
special, Mandons ausd. S. de Cracy
et de Courcelles de vous faire jouir de
l'effet et contenu en ces pntes. Ordonnons
aux officiers du Con. souverain, et a tous
nos autres Officiers, Justiciers et Sujets
de vous reconnoistre, entendre et obeir en
lad. qualite, de vous assister et prestet
main forte, et prison si besoin est pour

l'exécution desd. presentes. Car tel est
nre plaisir. Donné a Paris le 23. Jour
de Mars L'an de grace 1665 et de nre
regne le 22. Signé Louis et plus bas par
Le Roy d Lionne et scelle' du grand
sceau de cire jaune.

Louuoir aux S. de Cracy

Courcelles et Calor
changemens
souverain

mort du
commissaire

fin d'une
commission

grace de Dieu

de Nauarre, Anoe

des S. de Cracy Lieuten.

de

et nre Lieutenant gna

et Ile de Terrenouue, et aie.

France Septentrionale, et

de la Justice, police, et finan

Le roi peut y
mettre fin à
tout
moment

a.) commissaires vs officiers

Charles Loyseau (1566-1627)



ne, diuisant les charges publiques in *Magistratus*, *Curationes* & *Sacerdotia*. Le vray Office est celuy qui est ordinaire, la commission est la charge extraordinaire, & le Benefice est la fonction Ecclesiastique. C'est pourquoy à la difference de ces deux autres especes, le vray Office peut estre definy, *Dignité avec fonction ordinaire en l'Etat*: le mot *ordinaire*, le distinguant d'avec la commission, & le mot *en l'Etat* (c'est à dire en la police civile) d'avec le Benefice,

L'office : dignité ordinaire avec une fonction publique

Vénalité et hérédité des offices

1604 : la paulette : droit annuel d'un soixantième de la valeur de l'office

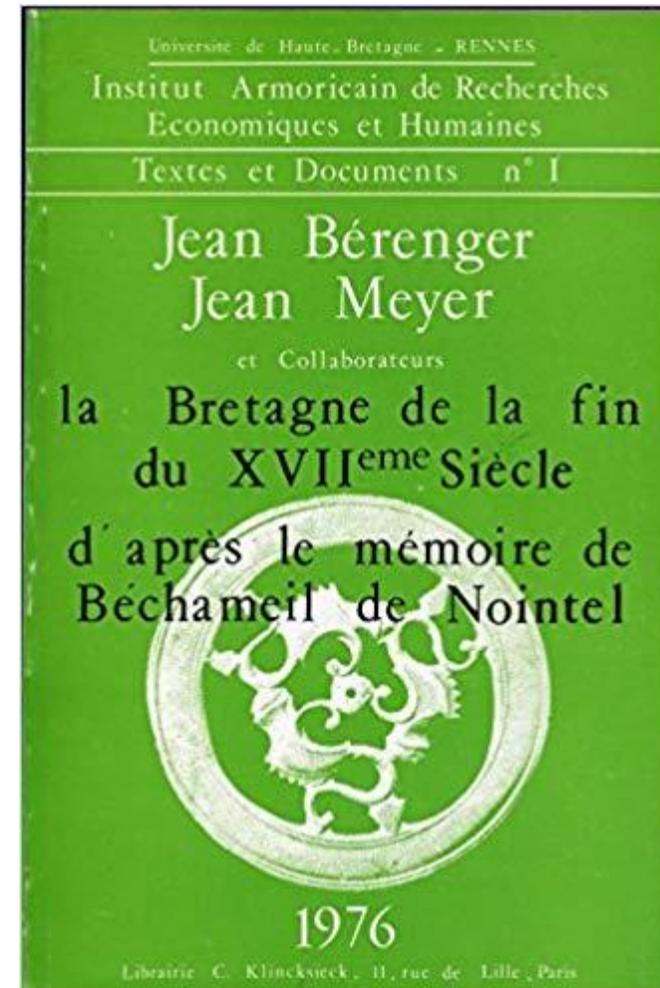
1^{ère}
éd.
1610

b.) un administrateur

2/3 du mémoire à l'économie

+ 1/2 du mémoire au commerce et aux manufactures

= un tableau économique et financier de la Bretagne à la fin du XVII^e siècle



1698

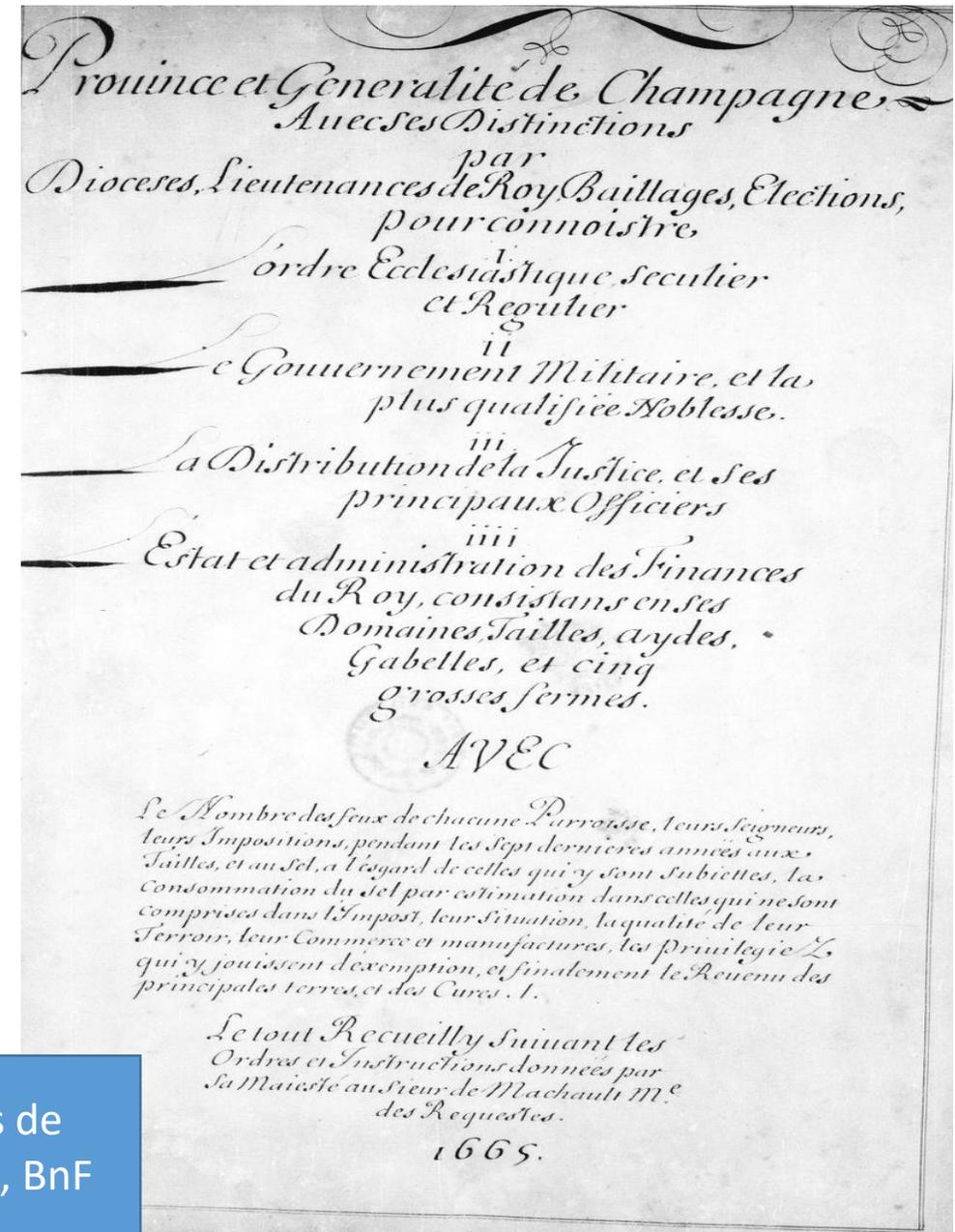
c.) une courroie de transmission

Savoir « de qui elles dépendent, à qui elles appartiennent , et combien elles peuvent valoir de revenu ; quelle étendue de terre se trouve dans l'enclave de chacune paroisse ; bois, prairies et rivières qui passent ; de combien elles sont composées de feux, quel nombre de personnes y habitent ; de combien elles sont composées de feux, quel nombre de personnes y habitent, combien il y a de privilégiés et quels ils sont, **Sa Majesté voulant faire un bon règlement pour le régallement des tailles**, qu'il veut diminuer à son peuple, et faire ce que se pourra pour soulager les pauvres ; et pour cet effet Sa Majesté a besoin de savoir toutes les choses ci-dessus spécifiées; et pour cet effet sera pris extrait des rôles des paroisses depuis trois ans en çà, contenant tout ce qui a été imposé pendant les dites années »

Instruction du surintendant des finances d'Effiat, 27 avril 1630

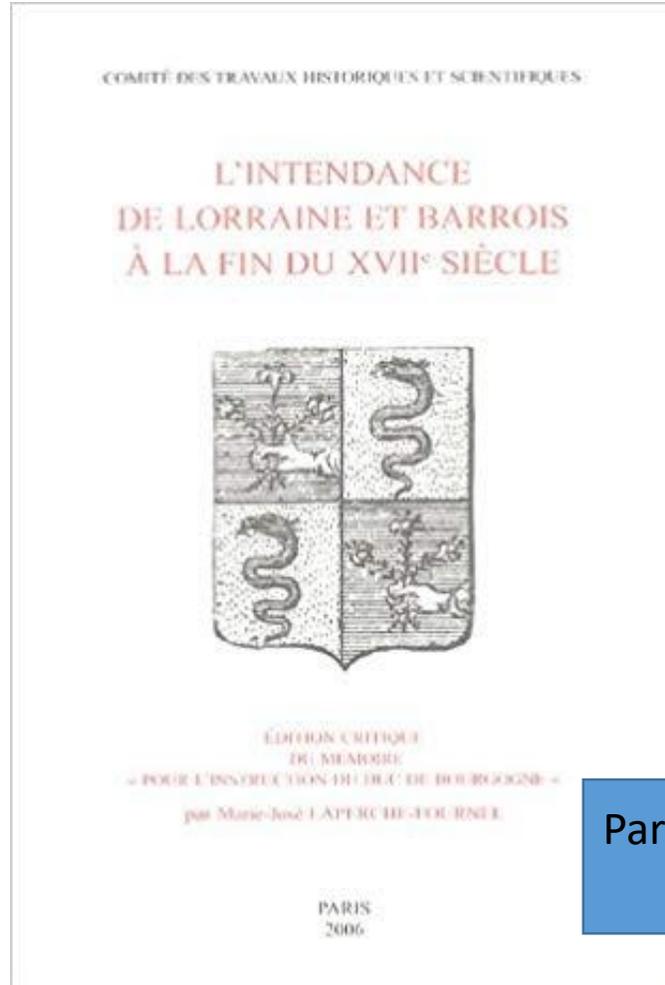
1663/1664 : Instruction pour les maîtres des requêtes, commissaires départis dans les provinces

8 mémoires réponses conservés

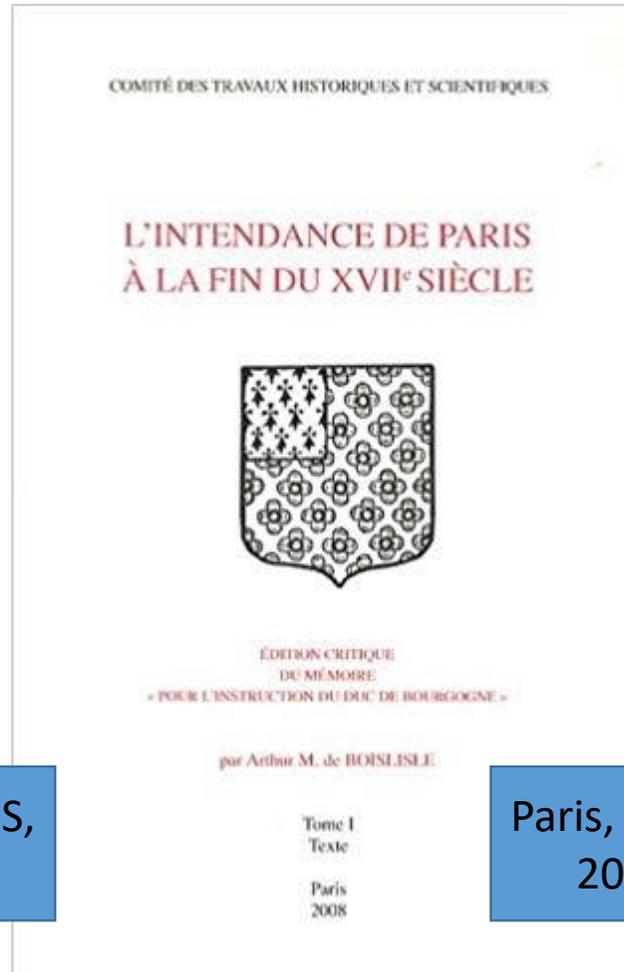


Cinq cents de
Colbert 273, BnF

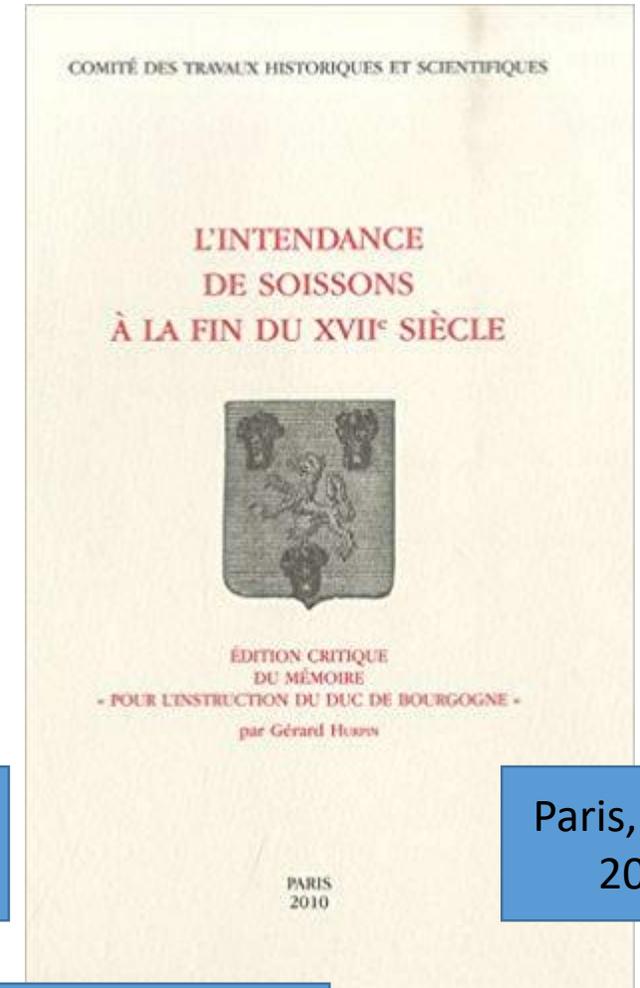
1697 : Mémoire envoyé à tous les intendants par M le duc Beauvilliers pour y répondre article par article et servir d'instruction à Mgr le duc de Bourgogne



Paris, CTHS,
2006



Paris, CTHS,
2009



Paris, CTHS,
2010

34 réponses sur 35 intendances

4) Le nécessaire compromis avec les élites locales

Un homme entre le roi, la province et sa carrière

1670 conseiller au parlement de Paris

1674 maître des requêtes

1682 intendant à Poitiers

1685 – 1718 intendant du Languedoc (33 années)

1697 conseiller d'Etat ordinaire

Hyacinthe Rigaud, *Nicolas de Lamoignon de Basville (1648-1724)*, 1718, huile sur toile, 138 x 113 cm, château d'Ormesson-sur-Marne.



Les intendantsances / généralités

Bretagne
35.000 km²

Superficie : 1 à 8

Population : 1 à 12

Capacités : 1 à 44

